

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

25 août 2025

Date d'Affichage

09 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Étaient absents excusés et représentés : Mme Fabienne LENOËL qui donne pouvoir à Mme Maryline VAUTIER, Mme Annick PLANTEGENEST qui donne pouvoir à Mme Pauline BOSCHER, M Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M Stéphane LECHANOINE

Monsieur Stéphane LECHANOINE remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°09/05 : REMBOURSEMENT DES CHARGES DU LOGEMENT DU PRESBYTERE A LA PAROISSE

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait proposé d'accueillir une famille ukrainienne dans le logement inoccupé du presbytère. Il s'était engagé à rembourser à la paroisse les dépenses d'eau, d'électricité, de fuel pour le chauffage. Ces dépenses s'élèvent, pour l'eau, pour la période de juillet 2024 à juin 2025, à 1 574.06 €. Cette facture d'eau inclus également l'eau utilisée par les agents communaux dont l'atelier était sur ce site ainsi que pour l'arrosage des massifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser les charges d'eau à la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus pour le logement occupé par la famille ukrainienne.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Stéphane LECHANOINE	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 